



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est donné que le règlement ci-dessous mentionné a été adopté par le conseil municipal le 17 octobre 2011 et entrera en vigueur conformément à la Loi:

- PC-2794 Règlement sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.

Ce règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 26^e jour d'octobre 2011.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE OF BY-LAW

Public Notice is hereby given that the under mentioned by-law has been adopted by the municipal council on October 17, 2011 and will come into force according to the Law:

- PC-2794 By-law respecting the remuneration of elected officers and authorizing the payment of a transition allowance.

This by-law is now available at the City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire the 26th day of October, 2011.

Louise Baril
Greffière adjointe par intérim/Interim Assistant City Clerk